

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 31 MARS 2009

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

26

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

0

date de la convocation :

25 mars 2009

OBJET :

N° 2009 / 03a / 01

BUDGET GENERAL 2009

FISCALITE DIRECTE

LOCALE

L'an deux mille neuf, le trente et un mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE de CILLIA, , Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, MM. Richard ANJORAND, Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Georgette ALMANRIC, M. Frédéric BUISSON, Mme Elisabeth CASTAN, André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Carole BOUDIN, MM. Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (pouvoir à M. MAYOR), Mme Marie-Joseph DESCARPENTRIES (pouvoir à Mme BATTE), M. Stéphane GUILLEMIN (pouvoir à M. VIDAL).

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Après délibération, le Conseil Municipal décide de voter à la majorité des voix (5 voix "contre" : MM. VIDAL, GUILLEMIN [pouvoir à M. VIDAL], Mme BOUDIN, MM. PELLEQUER et MARZOLF), les taux d'imposition de 2009 de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour un produit de 3.236.553 €.

- **taxe d'habitation.....15,52 %**
- **taxe foncière sur les propriétés bâties24,62 %**
- **taxe foncière sur les propriétés non bâties..... 104,00 %**

ACTE RENDU
EXECUTOIRE

après dépôt en préfecture
le

et publication ou notification
le

DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME

Le Maire,

Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITES**

SEANCE DU 31 MARS 2009

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

26

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

0

date de la convocation :

25 mars 2009

OBJET :

N° 2009 / 03a / 02

BUDGET GENERAL
SUBVENTIONS
COMMUNALES 2009

L'an deux mille neuf, le trente et un mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerites, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE de CILLIA, , Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, MM. Richard ANJORAND, Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Georgette ALMANRIC, M. Frédéric BUISSON, Mme Elisabeth CASTAN, André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Carole BOUDIN, MM. Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (pouvoir à M. MAYOR), Mme Marie-Joseph DESCARPENTRIES (pouvoir à Mme BATTE), M. Stéphane GUILLEMIN (pouvoir à M. VIDAL).

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Après délibération et par 24 voix "pour" et 5 voix "contre" (MM. VIDAL, GUILLEMIN [pouvoir à M. VIDAL], Mme BOUDIN, MM. PELLEQUER et MARZOLF), le Conseil Municipal décide de fixer la liste des subventions 2009 ainsi qu'il suit :

Associations bénéficiaires	Vote pour 2009
C/657362 – SUBVENTION AU C.C.A.S.	200.000
C.C.A.S. Marguerites	200.000
C/6574 – SUBVENTIONS AUX ORGANISMES DE DROIT PRIVE	483.667
Associations culturelles	26.227
Animation, Lettres et Contes	400
Association Familles Rurales de Marguerites	610
Ecole musicale marguerittoise	23.000
Club Histoire et Archéologie de Marguerites	305
J'écris ma vie	152
La Souris à sa fenêtre	610
La Traverse des Trois Margots	460
Les Amis de l'Olivier	460
Orchestre de chambre	230

Associations sportives	59.880
Aïkido Marguerittes	460
Association Les Foulées marguerittoises	3.050
Club Sportif Marguerittois de handball	14.000
Club taurin "La Bouvina"	18.900
E.S.M. football	7.800
Garrigue, Balade et Randonnée	460
Gymnastique Rythmique Marguerittoise	460
Gymnastique volontaire Claire Cour	700
Judo Club Marguerittois	1.800
Karaté Club Marguerittes	460
Kick-Boxing Club Marguerittois	650
La Boule Marguerittoise	230
La Souleiado de Margarido	1.550
Les Archers de Marguerittes	500
Marguerittes G.R.S.	1.400
Marguerittes Rugby Club	4.500
Tennis Club Marguerittois	2.500
Vélo Club Marguerittois	460

Associations scolaires	3.650
Coopérative scolaire maternelle De Marcieu	900
Coopérative scolaire élémentaire Peyrouse	1.550
O.C.C.E. coopérative scolaire maternelle Genestet	1.000
O.C.C.E. coopérative scolaire maternelle Taillefer	200

Associations diverses	8.274
1798 ^{ème} section des Médailleurs Militaires	170
Amicale du personnel communal	7.000
C.A.D.I.R. (concours Résistance Déportation	230
F.N.A.C.A.	170
La Diane Marguerittoise	534
U.N.C. / U.N.C.A.F.N.	170

Associations sociales	8.898
A.R.A.M.	150
Amicales Rencontres	980
Association Epice-Riz – Jardin –Solidarité	6.500
FILALANA	200
Li Couté Nègré	1.068

ESCAL	240.738
--------------	----------------

OFFICES	136.000
Office Municipal de la Culture	25.000
Office Municipal des Fêtes	96.000
Office Municipal du Sport	15.000

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,

Le Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 31 MARS 2009

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

26

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

0

date de la convocation :

25 mars 2009

OBJET :

N° 2009 / 03a / 03

BUDGET GENERAL
AFFECTATION DU
RESULTAT 2008

L'an deux mille neuf, le trente et un mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE de CILLIA, , Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, MM. Richard ANJORAND, Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Georgette ALMANRIC, M. Frédéric BUISSON, Mme Elisabeth CASTAN, André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Carole BOUDIN, MM. Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (pouvoir à M. MAYOR), Mme Marie-Joseph DESCARPENTRIES (pouvoir à Mme BATTE), M. Stéphane GUILLEMIN (pouvoir à M. VIDAL).

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Après délibération, le Conseil Municipal, par 24 voix "favorables" et 5 voix "contre" (MM. VIDAL, GUILLEMIN [pouvoir à M. VIDAL], Mme BOUDIN, MM. PELLEQUER et MARZOLF), décide de procéder à l'affectation des résultats de l'année 2008 de la manière suivante :

- affectation en investissement 937.311 €
- report en fonctionnement 303.449 €

Le Maire

ACTE RENDU
EXECUTOIRE

après dépôt en préfecture
le

et publication ou notification
le

DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME

Le Maire,

République Française
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 31 MARS 2009

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

26

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

0

date de la convocation :

25 mars 2009

OBJET :

N° 2009 / 03a / 04

BUDGET GENERAL
DEPENSES DE LA
SECTION DE
FONCTIONNEMENT 2009

L'an deux mille neuf, le trente et un mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE de CILLIA, , Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, MM. Richard ANJORAND, Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Georgette ALMANRIC, M. Frédéric BUISSON, Mme Elisabeth CASTAN, André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Carole BOUDIN, MM. Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (pouvoir à M. MAYOR), Mme Marie-Joseph DESCARPENTRIES (pouvoir à Mme BATTE), M. Stéphane GUILLEMIN (pouvoir à M. VIDAL).

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Après délibération et par 24 voix "pour" et 5 voix "contre" (MM. VIDAL, GUILLEMIN [pouvoir à M. VIDAL], Mme BOUDIN, MM. PELLEQUER et MARZOLF), les dépenses de la section de fonctionnement du budget général 2009 sont approuvées à la majorité par chapitre, pour un montant de 8.44.509 €.

chapitre	libellé	montant
011	charges à caractère général	1.582.348
012	charges de personnel	4.272.700
65	autres charges de gestion courante	1.244.602
66	charges financières	377.561
67	charges exceptionnelles	8.500
042	dotations aux amortissements	171.701
022	dépenses imprévues	2.077
023	virement à la section investissement	786.020
total général		8.445.509

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,

Le Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 31 MARS 2009

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

26

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

0

date de la convocation :

25 mars 2009

OBJET :

N° 2009 / 03a / 05

BUDGET GENERAL
RECETTES DE LA
SECTION DE
FONCTIONNEMENT 2009

L'an deux mille neuf, le trente et un mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE de CILLIA, , Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, MM. Richard ANJORAND, Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Georgette ALMANRIC, M. Frédéric BUISSON, Mme Elisabeth CASTAN, André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Carole BOUDIN, MM. Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (pouvoir à M. MAYOR), Mme Marie-Joseph DESCARPENTRIES (pouvoir à Mme BATTE), M. Stéphane GUILLEMIN (pouvoir à M. VIDAL).

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Après délibération et par 24 voix "pour" et 5 voix "contre" (MM. VIDAL, GUILLEMIN [pouvoir à M. VIDAL], Mme BOUDIN, MM. PELLEQUER et MARZOLF), les recettes de la section de fonctionnement du budget général 2009 sont approuvées à la majorité par chapitre, pour un montant de 8.445.509 €.

chapitre	libellé	montant
013	atténuation de charges	60.000
70	vente de produits, prest. de service	354.400
73	impôts et taxes	4.590.553
74	dotations, subv., participations	2.961.107
75	autres produits de gest. courante	103.000
77	produits exceptionnels	73.000
002	résultat de fonctionnement reporté	303.449
total général		8.445.509

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,

Le Maire

République Française
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 31 MARS 2009

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

26

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

0

date de la convocation :

25 mars 2009

OBJET :

N° 2009 / 03a / 06

BUDGET GENERAL
DEPENSES DE LA
SECTION
D'INVESTISSEMENT
2009

L'an deux mille neuf, le trente et un mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE de CILLIA, , Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, MM. Richard ANJORAND, Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Georgette ALMANRIC, M. Frédéric BUISSON, Mme Elisabeth CASTAN, André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Carole BOUDIN, MM. Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (pouvoir à M. MAYOR), Mme Marie-Joseph DESCARPENTRIES (pouvoir à Mme BATTE), M. Stéphane GUILLEMIN (pouvoir à M. VIDAL).

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Après délibération et par 24 voix "pour" et 5 voix "contre" (MM.VIDAL, GUILLEMIN [pouvoir à M. VIDAL], Mme BOUDIN, MM. PELLEQUER et MARZOLF), les dépenses de la section d'investissement du budget général 2009 sont approuvées à la majorité par chapitre, pour un montant de 6.262.611 €.

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,

chapitre	libellé	montant
001	déficit reporté	1.691.469
020	dépenses imprévues	4.480
16	dette	529.000
20/21/23	études / honor. / acquisitions / travaux	2.871.820
		1.165.842
total général		6.262.611

Le Maire

République Française
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 31 MARS 2009

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

26

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

0

date de la convocation :
25 mars 2009

OBJET :

N° 2009 / 03a / 07

BUDGET GENERAL
RECETTES DE LA
SECTION
D'INVESTISSEMENT
2009

L'an deux mille neuf, le trente et un mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE de CILLIA, , Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, MM. Richard ANJORAND, Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Georgette ALMANRIC, M. Frédéric BUISSON, Mme Elisabeth CASTAN, André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Carole BOUDIN, MM. Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (pouvoir à M. MAYOR), Mme Marie-Joseph DESCARPENTRIES (pouvoir à Mme BATTE), M. Stéphane GUILLEMIN (pouvoir à M. VIDAL).

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Après délibération et par 24 voix "pour", 5 voix "contre" (MM. VIDAL, GUILLEMIN [pouvoir à M. VIDAL], Mme BOUDIN, MM. PELLEQUER et MARZOLF), les recettes de la section d'investissement du budget général 2009 sont approuvées à la majorité par chapitre, pour un montant de 6.262.611 €.

chapitre	libellé	montant
021	virement	786.020
040	opération d'ordre entre section	171.701
024	opérations immobilières	1.020.000
10	dotations, fonds div.	692.000
		5.081
10	affectation	937.311
13	subventions	183.000
		114.919
16	emprunts à contracter	502.579
		1.800.000
23	immobilisations en cours – avance	50.000
total général		6.262.611

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,

Le Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 31 MARS 2009

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

26

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

0

date de la convocation :

25 mars 2009

OBJET :

N° 2009 / 03a / 08

BUDGET PRIMITIF
ANNEXE 2009 DE LA
Z.A.C. DU T.E.C.

L'an deux mille neuf, le trente et un mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE de CILLIA, , Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, MM. Richard ANJORAND, Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Georgette ALMANRIC, M. Frédéric BUISSON, Mme Elisabeth CASTAN, André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Carole BOUDIN, MM. Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (pouvoir à M. MAYOR), Mme Marie-Joseph DESCARPENTRIES (pouvoir à Mme BATTE), M. Stéphane GUILLEMIN (pouvoir à M. VIDAL).

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Après délibération et par 24 voix "pour" et 5 abstentions (MM. VIDAL, GUILLEMIN [pouvoir à M. VIDAL], Mme BOUDIN, MM. PELLEQUER et MARZOLF), le budget primitif de la Z.A.C. du T.E.C., pour l'année 2009, est approuvé en dépenses et en recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

TOTAL DEPENSES

6015 – terrains à aménager.....400.000
6015 – achat de terrains280.000
6045 – achats d'études20.000
022 – dépenses imprévues..... 12.638
023 – virement investissement..... 72.000
66111 – intérêts réglés.....31.000
66112 – ICNE- 308
67 – charges exceptionnelle20.000

Total général.....835.330

TOTAL RECETTES

70 – vente de terrains aménagés.....835.330

Total général.....835.330

SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DEPENSES

16 – remboursement capital72.000

Total général.....72.000

TOTAL RECETTES

021 – virement du fonctionnement.....72.000

Total général.....72.000

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,

Le Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

26

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

0

date de la convocation :

25 mars 2009

OBJET :

N° 2009 / 03a / 09

BUDGET PRIMITIF
ANNEXE 2009 DE LA
M.G.T.O.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 31 MARS 2009

L'an deux mille neuf, le trente et un mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE de CILLIA, , Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, MM. Richard ANJORAND, Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Georgette ALMANRIC, M. Frédéric BUISSON, Mme Elisabeth CASTAN, André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Carole BOUDIN, MM. Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (pouvoir à M. MAYOR), Mme Marie-Joseph DESCARPENTRIES (pouvoir à Mme BATTE), M. Stéphane GUILLEMIN (pouvoir à M. VIDAL).

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,

Après délibération et par 24 voix "pour" et 5 abstentions (MM. VIDAL, GUILLEMIN [pouvoir à M. VIDAL], Mme BOUDIN, MM. PELLEQUER et MARZOLF), le budget primitif de la M.G.T.O., pour l'année 2009, est approuvé à la majorité en dépenses et en recettes pour la section d'exploitation, pour un total d'équilibre de 140.000 €.

SECTION D'EXPLOITATION

Total dépenses

6037 – variation des stocks30.000
6061 – fluides.....6.000
6063 – achats prod. pour ventes.....3.000
6064 – fournitures adm.1.200
6078 – fourniture petit matériel.....4.000
618 – documentation/format/div.13.000
625 – déplacements1.000
6237 – publications7.000
626 – poste / tél1.800
6410 -73.000

Total général.....140.000

Total recettes

013 - variation des stocks30.000
7068 – entrées / location.....2.000
7078 – vente de produits8.000
758 – produits divers de gestion100.000

Total général.....140.000

Le Maire

République Française
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 31 MARS 2009

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

26

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

0

date de la convocation :
25 mars 2009

OBJET :

N° 2009 / 03a / 10

**APPLICATION DES
DISPOSITIONS DE
L'ARTICLE 1^{ER} DE LA
LOI DE FINANCES
RECTIFICATIVE POUR
2009, CODIFIEES A
L'ARTICLE L.1615-6 DU
CODE GENERAL DES
COLLECTIVITES
TERRITORIALES,
POUR LE VERSEMENT
ANTICIPE DES
ATTRIBUTIONS DU
F.C.T.V.A. AU TITRE
DES DEPENSES
REALISEES EN 2008**

L'an deux mille neuf, le trente et un mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE de CILLIA, , Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, MM. Richard ANJORAND, Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Georgette ALMANRIC, M. Frédéric BUISSON, Mme Elisabeth CASTAN, André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Carole BOUDIN, MM. Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (pouvoir à M. MAYOR), Mme Marie-Joseph DESCARPENTRIES (pouvoir à Mme BATTE), M. Stéphane GUILLEMIN (pouvoir à M. VIDAL).

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1615-6,

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la T.V.A. (F.C.T.V.A.), inscrit à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du F.C.T.V.A. devient pérenne pour les bénéficiaires du droit dès que les services de préfectures constateront, au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur BRUYERE, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,

- **PREND ACTE** que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 2.124.359 € ;
- **DECIDE** d'inscrire au budget de la commune 4.037.662 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 90 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat ;
- **AUTORISE** le maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du F.C.T.V.A. au titre des dépenses réalisées en 2008.

Le Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

<EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 31 MARS 2009

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

26

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

0

date de la convocation :

25 mars 2009

OBJET :

N° 2009 / 03a / 11

**MARCHE A BONS DE
COMMANDE VOIRIE**

L'an deux mille neuf, le trente et un mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE de CILLIA, , Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, MM. Richard ANJORAND, Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Georgette ALMANRIC, M. Frédéric BUISSON, Mme Elisabeth CASTAN, André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Carole BOUDIN, MM. Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (pouvoir à M. MAYOR), Mme Marie-Joseph DESCARPENTRIES (pouvoir à Mme BATTE), M. Stéphane GUILLEMIN (pouvoir à M. VIDAL).

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par délibération du 4 février 2009, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à signer le marché relatif au marché à bons de commande dans le domaine des travaux de voirie, entretien, petits aménagements en travaux neufs non prévus et grosses réparations.

Cet appel d'offres ouvert comportait :

- Un montant minimum : 80 000 euros
- Un montant maximum : 250 000 euros
- Durée du marché : un an reconductible 2 fois un an (3 ans maxi).

Lors de la première réunion de la CAO, il a été décidé que le projet fictif destiné au jugement du prix serait une compilation de tous les attachements de travaux réalisés lors de la dernière année d'exécution du précédent marché à bons de commande augmentée du programme de coussins berlinois dont la réalisation est prévue en 2009, afin de représenter le mieux possible les besoins de la commune.

En fonction des critères définis (prix, mémoire technique et délais), les membres de la CAO, réunis le 6 février ont décidé de retenir l'offre de l'entreprise APPIA, classée première dans le classement général de cet appel d'offres.

Après délibération et à la majorité des voix (1 abstention [M. MARZOLF] et 4 voix "contre" [MM. VIDAL, GUILLEMIN (pouvoir à M. VIDAL), Mme BOUDIN et M. PELLEQUER]), le Conseil Municipal prend acte du choix de la commission d'appels d'offres arrêtée sur l'offre de l'entreprise APPIA comme titulaire du marché à bons de commande voirie.

Le Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 31 MARS 2009

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

26

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

0

date de la convocation :

25 mars 2009

OBJET :

N° 2009 / 03a / 12

MARCHE PUBLIC
RUE DE LA TRAVETTE
ATTRIBUTION DES LOTS

L'an deux mille neuf, le trente et un mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE de CILLIA, , Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, MM. Richard ANJORAND, Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Georgette ALMANRIC, M. Frédéric BUISSON, Mme Elisabeth CASTAN, André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Carole BOUDIN, MM. Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (pouvoir à M. MAYOR), Mme Marie-Joseph DESCARPENTRIES (pouvoir à Mme BATTE), M. Stéphane GUILLEMIN (pouvoir à M. VIDAL).

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Le 4 février 2009, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à signer les marchés correspondant au choix de la commission d'appels d'offres, dans le cadre des travaux de mise en sécurité de la rue de la Travette.

Ces travaux ont fait l'objet d'un appel d'offres ouvert à lot unique ; une grille de 4 critères a été établie pour permettre un parfait classement des six offres proposées sur les 13 dossiers retirés :

- valeur technique
- respect des délais
- prix
- démarche de qualité environnementale.

Le 6 février 2009, les membres de la CAO ont décidé de retenir l'offre de l'entreprise SCREG pour un montant de 176 174,54 euros T.T.C.

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,

Après délibération et à la majorité des voix (1 abstention [M. MARZOLF] et 4 voix "contre" [MM. VIDAL, GUILLEMIN (pouvoir à M. VIDAL), Mme BOUDIN et M. PELLEQUER]), le Conseil Municipal prend acte du choix de la commission d'appels d'offres arrêtée sur l'offre de l'entreprise SCREG pour la réalisation des travaux de mise en sécurité de la rue de la Travette, pour un montant de 167.174,54 euros T.T.C.

Le Maire

République Française
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 31 MARS 2009

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

26

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

0

date de la convocation :

25 mars 2009

OBJET :

N° 2009 / 03a / 13

REGLEMENT DU
CIMETIERE
ADMISSION AU
DEPOSITOIRE

L'an deux mille neuf, le trente et un mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE de CILLIA, , Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, MM. Richard ANJORAND, Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Georgette ALMANRIC, M. Frédéric BUISSON, Mme Elisabeth CASTAN, André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Carole BOUDIN, MM. Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (pouvoir à M. MAYOR), Mme Marie-Joseph DESCARPENTRIES (pouvoir à Mme BATTE), M. Stéphane GUILLEMIN (pouvoir à M. VIDAL).

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Il est nécessaire d'apporter une modification à l'arrêté municipal modificatif portant règlement général du cimetière communal ; en effet, la commune met à disposition des familles un dépositaire de six emplacements mais rien ne l'indique dans ce règlement.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de modifier le règlement du cimetière en indiquant que dans la limite des six cases disponibles, le dépositaire est à la disposition des familles pour le dépôt provisoire de leurs défunts ayant droit à l'inhumation dans une concession du cimetière ou à leur transfert en dehors de la commune.

Pour être admis au dépositaire, les corps sont placés dans un cercueil d'un modèle prévu dans l'article R2213-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La durée totale de l'admission dans le dépositaire ne peut excéder 90 jours. Passé ce délai et 15 jours après envoi d'une lettre recommandée avec accusé réception demeurée sans effet, le corps ainsi déposé sera inhumé d'office en terrain commun, à moins qu'une nouvelle autorisation soit accordée, s'il n'en résulte aucun inconvénient.

La facturation correspondant à cette admission dans le dépositaire sera conforme au tarif en vigueur fixé par le Conseil Municipal.

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le

DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME

Le Maire,

Le Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

26

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

0

date de la convocation :

25 mars 2009

OBJET :

N° 2009 / 03a / 14

MEDIATHEQUE
COMPTE-RENDU
ANNUEL A LA
COLLECTIVITE
EXERCICE 2008

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES**

SEANCE DU 31 MARS 2009

L'an deux mille neuf, le trente et un mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE de CILLIA, , Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, MM. Richard ANJORAND, Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Georgette ALMANRIC, M. Frédéric BUISSON, Mme Elisabeth CASTAN, André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Carole BOUDIN, MM. Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (pouvoir à M. MAYOR), Mme Marie-Joseph DESCARPENTRIES (pouvoir à Mme BATTE), M. Stéphane GUILLEMIN (pouvoir à M. VIDAL).

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La Segard a transmis en mairie le compte-rendu annuel à la collectivité relative à la construction de la médiathèque, au 31 décembre 2008. Ce document qui vise à apporter toutes les informations pour suivre et gérer l'évolution de ce projet doit être soumis au Conseil Municipal, conformément aux textes en vigueur.

La réalisation de cette opération a été confiée à la Segard dans le cadre d'une convention de mandat du 13 avril 2004 qui a été modifiée le 28 mars 2007 par le Conseil Municipal.

Les marchés de travaux ont été retenus par la commission d'appels d'offres pour un montant de 1.580.046 € T.T.C.

Le 15 juin 2008, ont eu lieu la réception des travaux et le démarrage de l'année de garantie de parfait achèvement.

SITUATION AU 31 DECEMBRE 2008,

- les dépenses payées par la Segard sont de 1.971.116,75 € T.T.C.
- les acomptes versés par la commune sont de 2.054.676,96 € T.T.C.
- le solde de trésorerie est donc de (au 31/12/08) **83.560,21 € T.T.C.**
(quelques dépenses restent encore à régler)

Après délibération, le Conseil Municipal prend acte de l'état d'avancement de la mission confiée à la Segard, au 31 décembre 2008, qui fait apparaître un solde de 83.560. 21 € T.T.C. en faveur de la commune.

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,

Le Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 31 MARS 2009

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

26

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

0

date de la convocation :

25 mars 2009

OBJET :

N° 2009 / 03a / 15

**ETUDE HYDRAULIQUE
DANS LE CADRE DU
PLAN D'AMENAGEMENT
ET DE PREVENTION DES
INONDATIONS (P.A.P.I.)
DU BASSIN DU VISTRE**

L'an deux mille neuf, le trente et un mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE de CILLIA, , Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, MM. Richard ANJORAND, Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Georgette ALMANRIC, M. Frédéric BUISSON, Mme Elisabeth CASTAN, André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Carole BOUDIN, MM. Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (pouvoir à M. MAYOR), Mme Marie-Joseph DESCARPENTRIES (pouvoir à Mme BATTE), M. Stéphane GUILLEMIN (pouvoir à M. VIDAL).

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

- Considérant le Plan d'Aménagement et de Prévention des Inondations (P.A.P.I.) du bassin du Vistre ;
- Considérant la nécessité d'engager une étude hydraulique sur le territoire de Marguerittes,
- Considérant les possibilités d'aides financières, notamment en cas d'études hydrauliques intercommunales,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE d'approuver le principe de cette étude à commander en partenariat avec la commune de Saint-Gervasy ;**
- **DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à lancer les démarches correspondantes.**

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,

Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES**

SEANCE DU 31 MARS 2009

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

26

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

0

date de la convocation :

25 mars 2009

OBJET :

N° 2009 / 03a / 16

**CONVENTION DE
PARTENARIAT POUR
L'ORGANISATION D'UN
FESTIVAL DE JAZZ A
INTERVENIR ENTRE
NIMES METROLE ET LA
COMMUNE DE
MARGUERITTES**

L'an deux mille neuf, le trente et un mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE de CILLIA, , Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, MM. Richard ANJORAND, Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Georgette ALMANRIC, M. Frédéric BUISSON, Mme Elisabeth CASTAN, André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Carole BOUDIN, MM. Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (pouvoir à M. MAYOR), Mme Marie-Joseph DESCARPENTRIES (pouvoir à Mme BATTE), M. Stéphane GUILLEMIN (pouvoir à M. VIDAL).

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Considérant le succès remporté par les trois premières éditions du festival de jazz, "L'Agglo au rythme du jazz", Nîmes Métropole a décidé de renouveler cette manifestation en 2009.

Les communes intéressées par ce partenariat doivent signer une convention à approuver par le Conseil Municipal.

ELEMENTS SYNTHETIQUES DE CETTE CONVENTION

Engagement de Nîmes Métropole :

- proposera des concerts de jazz
 - avec prise en compte des souhaits des communes (dans la mesure du possible)
- assurera le volet communication
- fixera le prix d'entrée des spectacles

Engagement de la commune :

- s'engage à créer une commission d'organisation chargée de l'organisation matérielle

- prêtera un lieu assuré et correspondant au cahier des charges fourni par les groupes de jazz programmés
- mettra à disposition un gardien de la salle
- aura à sa charge la signalétique de la salle de concert
- prendra en charge le contrôle des entrées

Modalités financières : le coût global d'un concert comprendra notamment les cachets des artistes, les frais d'hébergement et de déplacements, les coûts des locations éventuelles de matériels de sonorisation, d'éclairage ou d'instruments de musique spécifiques, et enfin les frais inhérents à la direction et à l'assistance artistique.

La commune pourra être amenée à participer financièrement pour une somme maximale de 2.000 €.

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **d'approuver la convention à intervenir avec Nîmes Métropole, dans le cadre de l'organisation des concerts de jazz pour l'année 2009 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.**

Le Maire